

### **III. Les catholiques au XVIII<sup>e</sup> siècle**

Seuls les registres paroissiaux ont permis de décrire la vie quotidienne de la paroisse catholique de Lorry-Mardigny. C'est pourquoi cette étude ne commence réellement qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et qu'il n'a pas été possible de faire une étude comparative de la pratique religieuse des deux communautés confessionnelles qui ont pourtant cohabité à Lorry pendant plus d'un siècle.

En revanche, dès le début de cette période d'étude, la paroisse catholique retrouve sa place prépondérante confortée par une démographie en pleine reprise<sup>1</sup>. Le bilan quantitatif des huguenots au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> a montré à quel point l'enjeu pour l'Eglise catholique n'est plus comme au siècle précédent d'abord de faire disparaître cette communauté hérétique mais plutôt de s'assurer que les nouveaux catholiques, comme les anciens d'ailleurs, sont de fidèles pratiquants de la R.C.A.R. Il s'agit donc de savoir si les prêtres officiant dans cette paroisse ancienne déjà, aux structures ancrées dans la vie quotidienne, sauront renforcer voire renouveler l'encadrement de leurs fidèles et si ces paroissiens, de fraîche ou longue date, donnent une image conforme à celle que l'on attend alors d'une paroisse rurale.

#### **A. L'encadrement des paroissiens**

Le XVII<sup>e</sup> siècle avait montré certains efforts de l'Eglise catholique pour resserrer l'encadrement des paroissiens de Lorry et Mardigny. Le siècle suivant confirme ces efforts mais le bilan en est plus complexe.

##### **1. Les curés de Lorry**

Les cinq curés qui se sont succédé de 1677 à 1789 ont assuré des ministères relativement longs qui ont conforté la reprise en main de la paroisse catholique. Leur attitude face aux derniers protestants du village a déjà déterminé deux périodes, confirmées au niveau de la conduite de la paroisse : la première se termine avec

---

<sup>1</sup> Cf *supra* Troisième partie. Introduction

<sup>2</sup> Cf *supra* conclusion de la Troisième partie. I.

l'arrivée en 1741 de Nicolas Bégin qui restera le curé de Lorry et Mardigny pendant 40 ans.

a. Les curés de 1677 à 1741

Jean-Claude Dudon qui prend en charge la paroisse en 1677 assure une succession difficile : son prédécesseur n'est sans doute présent que de façon épisodique depuis une dizaine d'années. Le nouveau curé note *qu'en entrant dans la cure en l'an 1677 [il] n'a trouvé aucuns autres registres ny papiers ny tiltres, le tout ayant esté perdu et dissipé par le malheur des guerres*<sup>3</sup>. Même si cette note à l'adresse du greffe du bailliage peut chercher à le dispenser de mettre de l'ordre dans les registres lacunaires qu'Alphonse Thorelle a pourtant encore pu consulter deux siècles plus tard, il n'a sans doute pas trouvé de registre paroissial pour les années 1669/1677, d'où sa remarque.

L'année 1677 fait l'objet d'une remarque significative dans les registres d'aman de l'arche Saint-Victor : *laquelle [année] l'on a appelé l'année des Allemants, pour ce que à la St Jean de ladite année, il y eust plus de 80 000 hommes commandés par Mr de Lorraine qui vindre iusques au portes de Metz et n'y firent aucuns progrès, sinon ruyner le pays*<sup>4</sup>. Or, s'il est bien question, dans cette observation, de la saint Jean d'été, le 24 juin, Jean-Claude Dudon, nouveau curé, commence précisément la rédaction de ses registres le 18 juillet suivant<sup>5</sup>. Il n'est pas impossible que son arrivée soit la conséquence de la visite pastorale de 1676, très laconique sur l'état de la paroisse mais assurée par l'évêque en personne<sup>6</sup>.

Jean-Claude Dudon est le fils de Jean Dudon, maître chirurgien à Metz et Elisabeth La Bastienne dite Magdelaine. Cette dernière épouse en secondes noces, en 1649, le Sr de Roget, capitaine de cavalerie<sup>7</sup>, qui possède des biens à Lorry<sup>8</sup>. Elisabeth Magdelaine vit chez son fils depuis son deuxième veuvage et c'est lui qui célèbre son enterrement en 1698<sup>9</sup>. Ce curé a donc été choisi dans une famille possédante de Lorry.

Il se comportera avec une certaine bienveillance envers la communauté réformée<sup>10</sup> mais on sait peu de choses de son ministère de 26 années. Quatre vicaires

<sup>3</sup> AD Moselle 5 E 9835 : à la fin du cahier

<sup>4</sup> AD Moselle 3 E 3597 - 1677, en début de registre

<sup>5</sup> AD Moselle E Dépôt 421

<sup>6</sup> Cf *supra* Deuxième partie I B 4

<sup>7</sup> POIRIER, 1930, p 131

<sup>8</sup> BEGIN, 1829-1832, t.IV pp. 151-154

<sup>9</sup> AD Moselle E dépôt 421 sépulture du 3 mars 1698

<sup>10</sup> Cf *supra* Troisième partie I A

se succèdent à ses côtés à partir de 1695 mais de façon intermittente. Les actes des registres de 1701 montrent de nombreuses écritures, parmi lesquelles celle d'un carme déchaussé les trois derniers mois de l'année. Enfin, en novembre 1702, apparaît la signature de Rémi-Nicolas Ragot, vicaire jusqu'en avril 1703 mais aussi futur curé de la paroisse après la démission de Jean-Claude Dudon.

On pourra retenir de la part de ce curé de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle le souci de former des jeunes gens. En effet, les signatures de quatre jeunes garçons demeurant chez lui apparaissent dans les registres paroissiaux de 1683 à 1701, comme parrains ou simples témoins. Claude Gérardin, *domestique du Sr Curé* en 1683, est le fils du maître d'école de Lorry. Abraham Thiriat, *jeune fils convertis, valet au Sr Curé*, est parrain en 1691. Pierre de La Cour, signe de nombreux actes de décembre 1698 à janvier 1701 : c'est un enfant de Lorry, baptisé le 17 octobre 1683, il en deviendra le régent d'école de 1713 à 1733. Parrain le 24 juillet 1701, il est alors qualifié de *domestique au sieur curé*. Pendant la deuxième moitié de l'année 1701, François Bécoeur, qui n'est pas originaire de Lorry mais qui demeure *chez le Sr curé*, appose à son tour sa signature sur certains actes<sup>11</sup>. L'existence de ces valets ou domestiques du curé cesse à la fin de l'année 1701 : il paraît probable qu'ils sont aussi les élèves de Jean-Claude Dudon puisqu'il est fait appel à eux régulièrement comme témoin sachant signer, toutefois aucune mention ne le précise.

Rémi-Nicolas Ragot, vicaire de Lorry dès 1702, conserve la cure de 1703 jusqu'en 1713, à sa mort. Aucun vicaire ne le seconde mais il est remplacé à plusieurs reprises de 1707 à 1713, d'abord par des curés ou vicaires des paroisses voisines puis en 1713 par deux carmes. Il meurt le 12 octobre 1713, à 40 ans, loué par ses confrères pour *son zèle et sa charité*<sup>12</sup>.

Sa succession est l'occasion d'une querelle entre les deux seigneurs de la paroisse<sup>13</sup>. Pendant la vacance due à ce conflit, *frère Michel de saint Dominique, carme*, administre la cure<sup>14</sup>. C'est peut-être à cause de ces troubles que les registres paroissiaux ne contiennent les actes de sépulture des enfants non communiant qu'à partir de 1716 alors qu'un arrêt du Parlement de Paris prévoit la mention des jeunes enfants morts dès 1714<sup>15</sup>.

<sup>11</sup> AD Moselle E Dépôt 421 aux dates citées

<sup>12</sup> AD Moselle 5 E 9838, acte de sépulture

<sup>13</sup> Cf *supra* Troisième partie II A 1

<sup>14</sup> Or les carmes déchaussés, qui suppléent souvent les curés de Lorry, sont connus pour leur adhésion au jansénisme qu'avait rallié également l'évêque du Cambout de Coislin. Il est impossible toutefois de savoir si le jansénisme a eu une quelconque influence à Lorry.

<sup>15</sup> CABOURDIN, VIARD, 1978, p. 279

Commence alors le long ministère de Jean-Philippe Ragot, marqué à ses débuts par un durcissement de l'attitude vis à vis des réformés mais aussi, dès 1719, par un regain de vitalité de cette communauté minoritaire. Un seul nom de vicaire apparaît en octobre 1719. Le curé est remplacé, en cas de besoin, par les curés d'Arry, Vittonville ou Bouxières, les vicaires de Marieulles, des carmes ou des capucins.

Peut-être doit-on peu après à ce curé l'érection d'un nouveau maître-autel en bois sculpté, peint et rehaussé d'ors<sup>16</sup>, dont la face avant reprend dans un cartouche la sainte croix soulevée vers le ciel : l'*Exaltation de la sainte croix*, le saint patron de l'église. Cet autel, avec ses bleu ciel et roses, son blanc dominant, les ors des nombreuses volutes et du tabernacle, devait donner un aspect brillant et festif aux messes célébrées dans l'église paroissiale.

En 1726, une cérémonie de confirmation est organisée à Lorry, cinquante ans après la précédente. Elle est suivie, en 1727, d'une mission<sup>17</sup>.

A partir de 1729, les absences de Jean-Philippe Ragot se multiplient : septembre 1729, janvier 1730, juillet à octobre 1732, octobre 1733, janvier et février 1736, mi-juillet à fin août 1738. On doit sans doute à l'un des nombreux prêtres qui le remplacent la note suivante à la fin du registre paroissial de 1732 :

*Beati pastores saeculi non erant diprator seu domini residentes, nec castellum contra nos pastores, nec scandalum contra fideles, nec abominatio desolationis in templo sancto dei, qui legit intelligat<sup>18</sup>.*

Ce début des années 1730 voit en effet, un curé peu présent auprès de ses ouailles, plusieurs familles qui affichent au grand jour leur appartenance à une autre religion, l'église paroissiale probablement déjà bien endommagée au point qu'elle sera interdite dix ans plus tard et deux seigneurs décimateurs se querellant pour le partage des réparations à faire dans cette église. Peut-être la conduite de certains catholiques ajoutait-elle encore à l'état de *scandale*.

Au début de l'année 1740 enfin, un vicaire est nommé. Les travaux indispensables dans l'église de Lorry sont effectués au cours de l'été 1741. Et en décembre de la même année, Jean-Philippe Ragot résigne sa cure en faveur de

<sup>16</sup> Cf *supra* : autel daté par son style de 1720 (p. 253)

<sup>17</sup> Cf *infra* Troisième partie III A 3

<sup>18</sup> Cahiers de A. Thorelle : référence à l'*Abomination de la désolation* que le roi syrien Antiochos IV Epiphane construisit sur l'autel des holocaustes (Maccabées, 1-54), aux prophéties de Daniel (9-27) mais surtout au discours eschatologique du Christ (Matthieu, 24-15 et Marc 13-14) : après avoir dit qu'il ne resterait pas pierre sur pierre dans le Temple, le Christ annonce *Lorsque vous verrez l'Abomination de la désolation dans le saint lieu (que le lecteur comprenne !), alors que ceux qui seront en Judée s'enfuient dans les montagnes,....*

Nicolas Bégin. Son décès est mentionné dans l'exemplaire original des registres paroissiaux en 1758. Il faut attendre 1781 pour apprendre que ce prêtre avait eu, malgré les reproches qui peuvent lui être faits, le souci de l'éducation de ses ouailles. En effet son successeur de fin de siècle, dans une lettre à Laurent de Chazelles fils, note : *la communauté ainsy que moi est fort en peine d'une somme de 1500 livres que le deffunt [Nicolas Bégin] a perçu de M. Ragot son devancier pour être employé à payer l'école de la jeunesse de Lorry*<sup>19</sup>.

### b. De 1741 à la Révolution

Nicolas Bégin, prêtre de Metz, dont la provision de la cure date du 22 décembre 1741<sup>20</sup>, signe son premier acte dans les registres paroissiaux le 12 janvier 1741. Il restera le curé de Lorry jusqu'à sa mort en 1781.

On a déjà pu noter, dès son arrivée, le durcissement de son attitude envers les réformés<sup>21</sup>. Mais le changement se mesure également à d'autres détails. Dès janvier 1741, la rédaction des actes dans les registres est sensiblement améliorée en respect de l'ordonnance de 1736 et nombre de renseignements apparaissent dans les registres paroissiaux qui sont autant d'indices d'un encadrement de plus en plus étroit des paroissiens de Lorry et Mardigny. Ainsi, de 1743 à 1781, Nicolas Bégin note chaque année le nombre d'enfants des deux villages qui effectuent leur première communion et, à partir de 1759 au moins, il précise leurs noms, puis dans les années 1760, leur âge<sup>22</sup>.

Ce changement dans la rédaction des actes n'est pas dû seulement à la personnalité du nouveau curé, les autorités ecclésiastiques ou celles du bailliage sont devenues elles-mêmes plus exigeantes et le rappellent à l'ordre le cas échéant. Ainsi à la fin du registre de 1751, trouve-t-on cette note : *Monsieur, je vous renvoy vos registres pour vous conformer à l'ordonnance en observant que lors qu'il s'y trouve des ratures ou interlignes, de les approuver et faire approuver par les parties intéressées sans quoy les actes seroient suspectes et l'on n'y adjoueroit point de foy. Comme aussy d'écrire correctement que l'on puisse lire aisément*<sup>23</sup>.

Le nombre de pascalisans est quelquefois précisé et exceptionnellement en

---

<sup>19</sup> AD Moselle J 38 lettre du 28 février 1781

<sup>20</sup> AD Moselle 29 J 45/46

<sup>21</sup> Cf *supra* Troisième partie I B 2

<sup>22</sup> Cahiers d'Alphonse Thorelle pour ces informations.

<sup>23</sup> AD Moselle 5 E 9840

1766, le nombre de non-pascalisans<sup>24</sup>. Ce n'est qu'en 1779 que sont notées pour la première fois les élections des échevins d'église. Il est à remarquer toutefois que ces renseignements ne figurent que dans l'original des registres conservés à Lorry, le nom des non-pascalisans de 1766 n'a donc jamais été lu que par les prêtres rédigeant ce registre sans qu'il soit possible de savoir si une autre publicité leur avait été réservée.

Ce nouveau curé va s'employer à donner à ses deux églises un instrument symbolique du rassemblement des fidèles en oeuvrant activement pour qu'elles soient dotées de nouvelles cloches. Le 9 septembre 1756<sup>25</sup> sont bénies à Lorry deux cloches de 650 et 430 livres. Les parrains en sont respectivement Laurent de Chazelles, président à mortier au parlement de Metz et nouveau seigneur de Lorry depuis 1752 et Jean-François Harvier, avocat au même parlement et gros propriétaire à Lorry. Ces deux cloches, qui ont nécessité 21 jours de travail, sont payées pour moitié par le curé sur ses deniers et pour l'autre moitié par les fruits de *la quête de la sainte Vierge commencée à Pâques en 1745 à la prière dudit curé*. Les deux communautés ont en outre fourni *le bois charbon et la pierre de terre nécessaires* ainsi qu'*un ouvrier payé à 14 sous par jour*.

La plus grosse cloche porte une inscription assez attendue, dans ses grandes lignes, en un tel endroit :

*Laudo deum verum, plebum voco, congrego clerum, defunctos  
ploro, pestem fugo, festa decoro.*

Le vrai Dieu s'oppose sans doute à celui que les *hérétiques* de la paroisse prétendaient prier ; la peste est toujours crainte mais il n'est pas fait mention de la foudre ou des gelées dont on attend pourtant à cette époque que les cloches protègent le village ; en revanche la référence aux fêtes donne à cette inscription un caractère plus léger, presque profane, et que l'on n'aurait probablement pas trouvé un siècle plus tôt.

Une troisième cloche de 350 livres est bénie le 28 juin 1758, elle est parrainée par deux enfants de Laurent de Chazelles et payée entièrement par Nicolas Bégin<sup>26</sup>. Enfin, le 19 mai 1766, c'est au tour de l'église de Mardigny d'être dotée d'une cloche de 203 livres parrainée par Laurent de Chazelles, seigneur de Lorry et Barbe-Lucie Besser, veuve, dame de Mardigny<sup>27</sup>, qui viennent de s'épouser : c'est le premier geste concret connu des deux gros décimateurs pour une chapelle qui ne relève pas de leurs

<sup>24</sup> AD Moselle E Dépôt 421

<sup>25</sup> Cahiers d'Alphonse Thorelle : cahier des baptêmes

<sup>26</sup> Cahiers d'Alphonse Thorelle : cahier des baptêmes

<sup>27</sup> AD Moselle E Dépôt 421

devoirs.

Quand la mort interrompt le ministère de Nicolas Bégin, son acte de sépulture dans les registres paroissiaux rappelle qu'il a *gouverné* [la] *paroisse avec toute l'édification possible, l'espace de 41 ans*<sup>28</sup> et sans doute a-t-il été remarquable par rapport à la plupart de ses prédécesseurs.

Laurent de Chazelles, collateur de la cure, propose pour lui succéder Louis Voirhaye, alors vicaire à Lorry et Mardigny<sup>29</sup>. Ce prêtre a la qualité de chanoine de Saint-Pierre quand le 2 octobre suivant, il célèbre le mariage d'une fille de Chazelles dans la chapelle castrale de Lorry<sup>30</sup>. Il n'aura guère le temps de marquer son passage dans la paroisse mais aura le privilège en 1783 de signaler le décès du dernier protestant de la paroisse<sup>31</sup>.

La présence de plus en plus concrète et l'autorité de plus en plus affirmée des curés de Lorry et Mardigny furent également appuyées par diverses manifestations ou structures visant à réunir définitivement en une seule foi les habitants des deux villages.

## **2. Ecole et catéchisme**

L'office dominical et les vêpres pouvaient suffire à entretenir les connaissances religieuses des communiantes mais il fallait aussi instruire les enfants. L'archiprêtre de Mousson et le curé de Corny notent dans le procès verbal de leur visite en 1750 qu'il y a à Lorry *60 enfants capables d'instruction et qu'ils ont trouvé suffisamment instruits* les quelques uns qu'ils ont *examinés*, en outre il n'y aucune plainte contre le maître d'école. En revanche, le constat est plus sévère à Mardigny. Aucun des 25 enfants en âge d'instruction ne s'est trouvé présent durant la visite, hasard ou volonté ? Le dernier et long paragraphe du procès verbal s'attache à décrire la situation : *on se plaint que le maître d'école ne tient pas l'école exactement, à quoy il a répondu que le petit nombre d'enfants qui venoient à l'école et la modicité d'un salaire qu'il recevoit ne luy permettoit pas, ce qui a esté avoué par le Sr curé et par*

<sup>28</sup> AD Moselle 5 E 9865 acte du 25 février 1781

<sup>29</sup> AD Moselle 62 J 18 : Nomination de la cure de Lorry-devant-Le Pont de la personne de Me Louis Voirhaye, prêtre et vicaire dudit lieu par M. le Président de Chazelles, seigneur dudit Lorry du 26 février 1781

<sup>30</sup> AD Moselle 5 E 9865

<sup>31</sup> DURAND de DISTROFF, 1868, p. 35

une partie des habitants qui se sont trouvés présents, en effet il ne reçoit que quinze sols par ménage et vingt sols pour chaque enfant, depuis la toussaint jusqu'à pasque, sur quoy il est obligé de fournir le pain, le vin, l'huile pour la lampe, sonner pour les orages, on l'oblige même à aller à la corvée, le casuel du village est tiré par le maître d'école de Lorry<sup>32</sup>. On voit donc resurgir les problèmes posés au village de Mardigny par sa position d'annexe de la paroisse. D'ailleurs les maîtres d'école, qui ne sont connus qu'à travers leurs mentions dans les registres paroissiaux ou dans des actes notariés, n'y apparaissent pour Mardigny qu'avec le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup> alors qu'ils sont présents à Lorry au moins depuis 1655 d'après les premiers registres paroissiaux consultés par Thorelle.

#### a. L'école à Lorry devant le Pont

A partir de 1677, date de la reprise des registres paroissiaux, les maîtres demeurent plus longtemps qu'auparavant<sup>34</sup> en charge de l'école : huit années au moins pour six des huit maîtres qui se succèdent alors jusqu'à la Révolution. Appelés *maîtres d'école* jusqu'aux toutes premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils deviennent ensuite des *régents*. Jusqu'en 1711, les maîtres d'école sont également souvent greffiers de la communauté, par la suite ils ne sont plus signalés à cette charge. Deux des changements de maîtres d'école pourraient être liés à celui des curés, en 1713 et 1741.

Laurent Maucourt, nommé régent à l'âge de 26 ans environ en 1748, le demeure jusqu'à sa mort en 1788 et conforte donc cette longue période de stabilité à la tête de la paroisse durant le ministère de Nicolas Bégin et alors que la famille Chazelles est installée à la tête de la seigneurie de Lorry. Mais deux de ses prédécesseurs avaient dirigé l'école pendant 20 ans au moins. Le premier d'entre eux, Jean Souilly fut nommé pendant le ministère de Jean-Claude Dudon et le second, Pierre de La Cour, un enfant du pays, a probablement été formé par le même curé. Sans doute ces deux curés, Jean-Claude Dudon et Nicolas Bégin, ont-ils tenu un grand rôle dans la bonne tenue de l'école. Mais il ne faut pas oublier l'attention tardive que lui porte Jean-Philippe Ragot qui confie en 1741, *1500 livres à son successeur* Nicolas Bégin *pour être employé à payer l'école de la jeunesse de Lorry*, somme qui semble

---

<sup>32</sup> AD Moselle 29 J 95 ; voir p. 292 : Visites pastorales

<sup>33</sup> AD Moselle E Dépôt 421 : 1er déc. 1701, baptême du fils de Charles Baudinet maître d'école à Mardigny

<sup>34</sup> Cf *supra* Deuxième partie I B 1 ; voir p. 326 : Maîtres et régents d'école à Lorry et Mardigny



pourtant ne pas avoir été employée à cet effet<sup>35</sup>.

#### b. L'école à Mardigny

Le compte rendu de la visite pastorale de 1750 éclaire les conditions plus défavorables dans lesquelles fonctionne l'école de Mardigny. Le nombre de familles de Mardigny, et donc des enfants, est en général deux fois plus faible que celui de Lorry, d'où un revenu moindre pour le maître d'école ; il n'y perçoit pas le casuel alors que lui reviennent les charges du *pain*, du *vin* et de *l'huile pour la lampe*<sup>36</sup>. C'est sans doute pour ces raisons qu'aucun d'entre eux ne demeure régent plus de 10 ans. Plusieurs exercent un autre métier, maréchal ferrant ou tailleur d'habits, mais aussi cabaretier : c'est du moins le métier qu'ils exercent avant de devenir régent. Simon Mornet, cabaretier, régent d'école de 1742 à jusqu'à sa mort en février 1751, accueille également, comme d'autres familles de Mardigny, de nombreux enfants en nourrice : c'est à lui que l'on reproche, dans le procès verbal de visite pastorale du 31 août 1750, de ne pas tenir l'école *exactement*.

Malgré les conditions difficiles imposées aux maîtres de Mardigny, les résultats de l'alphabétisation semblent meilleurs chez les garçons de Mardigny qu'à Lorry si l'on s'en tient au test classique des signatures au mariage. Cette donnée peut être étudiée à partir de 1737 quand, en observation de l'ordonnance de 1736, les fidèles signent les actes copiés dans le registre destiné au bailliage, ce dernier étant le seul conservé pour cette période. Un peu plus de 8 jeunes gens sur 10 de Mardigny signent leur acte de mariage de 1737 à 1750, mais de 1771 à 1790, ils le signent tous ; pour les garçons de Lorry et pour les mêmes périodes, les proportions passent de 52 % à 94 %. La progression est bien plus spectaculaire chez les filles avec cette fois un avantage pour Lorry : pour les mêmes périodes, on passe à Lorry de 20 % à 86 % et à Mardigny de 12,5 % à 59 %. Les signatures des chefs de famille dans les actes notariés des deux communautés montrent les mêmes progrès de l'alphabétisation<sup>37</sup>.

Le cas de Marguerite Perrin, fille d'un maréchal ferrant de Mardigny, illustrera ce que pouvait être l'enseignement à cette époque. Lorsqu'elle entre en noviciat à la Propagation de la Foi, en 1758 à l'âge de 24 ans<sup>38</sup>, elle déclare qu'elle sait *asses bien lire et un peu écrire*. Son père, son frère et son oncle signent d'une écriture

---

<sup>35</sup> AD Moselle J 38 lettre du 28 février 1781

<sup>36</sup> AD Moselle 29 J 95 ; voir p. 292 : Visites pastorales

<sup>37</sup> Voir pp. 327-328 : Alphabétisation XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle et Signatures des chefs de famille

<sup>38</sup> AD Moselle G 1284 : le 1er décembre 1758

très aisée mais sa mère appose seulement sa marque ; Marguerite écrit ses prénom et nom d'une écriture non liée.

Malgré les progrès de l'alphabétisation, les testaments qui ont pu être consultés ne laissent pas de traces de livres pieux, ou autres, que ce savoir aurait permis d'utiliser, à moins qu'ils soient de trop faible valeur pour figurer dans un tel acte.

### **3. Les manifestations collectives**

#### **a. Les cérémonies de confirmation**

Les cérémonies de confirmation sont à elles seules le témoin de l'évolution de l'encadrement religieux. Il faut attendre cinquante ans pour voir organisée une nouvelle confirmation des fidèles de Lorry et Mardigny après celle effectuée le 21 avril 1676 par Georges d'Aubusson de la Feuillade lors de sa visite canonique. Le 19 mai 1726, Mgr de Coislin confirme 150 personnes des deux villages<sup>39</sup>. Mais à partir de cette date, elles sont célébrées tous les vingt ans environ : en 1745, 1767 et 1790. La cérémonie de 1676 a eu lieu dans l'église paroissiale et le nombre de fidèles concernés n'a pas été précisé. Le lieu de celle de 1726 n'est pas connu. En revanche, les suivantes deviennent l'occasion d'un déplacement de la population près de son archiprêtre : dans l'église des Jésuites à Pont-à-Mousson le 7 décembre 1745<sup>40</sup>, dans la cour du seigneur de Corny le 28 juin 1767 et dans l'église de St Martin à Pont-à-Mousson le 21 juin 1790<sup>41</sup>. Le nombre de personnes concernées est en progression jusqu'en 1767 : 150 personnes en 1726, 192 en 1745 et 230 en 1767. La part des garçons et filles illustre bien à la fois la pointe démographique des années 1740 et le rajeunissement des fidèles à confirmer quand le rythme de ces cérémonies s'accélère :

1726 : 85 garçons et filles sur 150 personnes (56,7 %)

1745 : 160 sur 192 (83,3 %)

1767 : garçons et filles (77,4 %)

En 1745, les jeunes non communicants représentent à eux seuls 43,7 % des confirmés ; les plus jeunes d'entre eux ont 7 ou 8 ans (3 cas). En 1767, 8 des non-communicants ont 8 ans (2 garçons et 6 filles) et 135 (58,7 %) des 230 confirmés ont moins de 20 ans. Enfin, parmi les 230 confirmés de 1767, 16 sont nés réformés.

---

<sup>39</sup> Cahiers d'Alphonse Thorelle

<sup>40</sup> Cahiers d'Alphonse Thorelle pour les confirmations de 1726 et 1745

<sup>41</sup> AD Moselle E Dépôt 421 pour les confirmations de 1767 et 1790

#### b. Les visites pastorales

Trois quarts de siècle séparent la visite de Mgr d'Aubusson de La Feuillade en 1676 de celle effectuée par le curé de Corny, archiprêtre de Mousson en 1750. Le procès verbal de la visite de 1676 était laconique sur l'état des deux églises et muet sur celui de la paroisse et sur la conduite des fidèles. Celui de 1750 en revanche détaille l'état des deux églises et celui des ornements. Quant à la conduite des fidèles, le ton reste celui du constat : 250 communicants issus de 68 familles et 12 familles calvinistes, aucun commentaire sur la pratique religieuse ou sur les conduites à scandale. La seule preuve de la vitalité de la paroisse est le souhait de voir construire un collatéral à l'église mère devenue trop petite pour les grandes fêtes.

#### c. Les missions

Les archives de l'évêché ne notent qu'une seule mission à Lorry devant le Pont en 1722<sup>42</sup>. Et pourtant, c'est pour l'année 1727 que l'on trouve trace d'une telle manifestation dans les registres paroissiaux. Le 10 juin 1727, *Jean-Philippe Ragot a commis pour baptiser Mr Thiébaud, prêtre de la congrégation de la mission*<sup>43</sup> et pour le même jour, A. Thorelle a recopié le nom de *Marius, directeur de la mission*, depuis les registres originaux qu'il a pu consulter<sup>44</sup>. L'une comme l'autre dates correspondent tout à fait au réveil de la communauté réformée dans les années 1720. Les missions organisées au cours du siècle dans les villages voisins de Lorry et Mardigny sont plus tardives (1736-37 à Vittonville, 1748 à Sillegny, 1756 à Marieulles, 1768 à Arry, Cheminot et Louvigny<sup>45</sup>) : peut-être est-ce la preuve de l'intérêt que suscitait cette paroisse.

#### d. Les processions

Les parcours empruntés pendant les trois jours des litanies majeures des rogations ne sont pas connus mais ils devaient conduire les paroissiens de leur église vers les croix plantées sur le ban communal en privilégiant les vignes, cultures les plus

---

<sup>42</sup> AD Moselle 29 J 1082 : Catalogue des paroisses du diocèse de Metz avec l'état du nombre des communicants et de l'année à laquelle on y a fait la mission pour la dernière fois (liste établie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle)

<sup>43</sup> AD Moselle 5 E 9839

<sup>44</sup> Cahiers d'Alphonse Thorelle

<sup>45</sup> AD Moselle 29 J 1082

fragiles et les plus soignées<sup>46</sup>. Trois de ces croix nous sont connues dès le XVII<sup>e</sup> siècle : la *Croix Dieu le fils*<sup>47</sup>, était encore au début de ce siècle une grande croix en bois plantée sur un *pargis*<sup>48</sup>, en limite du ban des vignes sous le talus de la Côte à Lorry ; il existe toujours une *Croix St Claude* au bord du *Chemin des vaches* menant directement de Lorry à la Côte : elle avait donné son nom à une *saison* de terres ; en *Ste Croix vigne*, lieu-dit aujourd'hui disparu pourrait correspondre à une croix toujours dressée au bord de la route de Marieulles<sup>49</sup>. Toutes trois marquaient probablement la limite de l'ancien ban des vignes.

Outre les Rogations et la Fête Dieu, certains événements exceptionnels pouvaient susciter des processions. Ainsi, le mercredi 30 juin 1756, Mgr de St Simon autorise le curé de Lorry à conduire une procession le dimanche suivant *pour être délivré du fléau qui menace*, à savoir des insectes. Cette manifestation atteste le magisme qui perdurait surtout à la campagne<sup>50</sup>.

#### e. Un exemple de la dynamique paroissiale : l'année 1756

En cette même année 1756, le jeudi 9 septembre sont bénies deux nouvelles cloches, après un travail de fonte qui a duré 21 jours et qui s'est probablement déroulé dans le cimetière. Le prix de ces cloches est, pour moitié, le fruit de dix ans de *quête de la Ste Vierge*<sup>51</sup> : on a peut-être là l'ultime témoin de l'existence de la confrérie du Rosaire<sup>52</sup>. Cette bénédiction précède de peu la fête patronale le mardi 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte Croix. Et deux jours plus tard, Claude de St Simon, évêque de Metz, autorise l'exposition de reliques de la Sainte Croix dans l'église de Lorry après en avoir attesté l'authenticité<sup>53</sup>. On peut imaginer que cette année 1756 a été pour Nicolas Bégin, curé de Lorry et Mardigny, comme un aboutissement à ses efforts, quinze ans après son arrivée dans la paroisse.

---

<sup>46</sup> MARTIN, 1995, p. 169

<sup>47</sup> Ancien cadastre, section A2

<sup>48</sup> *Pargis* : tas formé par les pierres enlevées des vignes. Il y avait plusieurs *pargis* sur le ban de Lorry ; il n'en reste plus que deux aujourd'hui.

<sup>49</sup> Ces deux dernières croix, aujourd'hui en fer, n'ont qu'un siècle dans leur facture actuelle.

<sup>50</sup> DELUMEAU, 1985, p 344

<sup>51</sup> Cahiers d'Alphonse Thorelle : copie d'une feuille volante jointe aux registres paroissiaux contenant l'autorisation de l'évêque ; copie de la relation de la bénédiction de ces deux cloches.

<sup>52</sup> *Cf supra* Deuxième partie I B

<sup>53</sup> AD Moselle 29 J 20 : *Approbatio particulae Ss<sup>ma</sup> Crucis pro parochia de Lorry ante pontem*

## **B. La religion des fidèles**

Il est difficile d'apprécier le degré d'adhésion des fidèles à leur religion. Tout au plus peut-on essayer de mesurer leur degré d'obéissance à ses lois, voire de conformisme aux usages imposés. Les registres paroissiaux mettent en lumière les grandes étapes de la vie du paroissien, naissance et mariage avant tout, mais ils laissent dans l'ombre la pratique quotidienne.

Les différents curés de Lorry ont célébré, entre 1681 et 1790 et en moyenne, 4,5 mariages par an concernant au moins un habitant de la paroisse. De 1678 à 1790, 23 enfants en moyenne, nés à Lorry et Mardigny, ont été chaque année baptisés par le curé ou ondoyés à la maison : moyennes annuelles de 15 pour Lorry et 8 pour Mardigny<sup>54</sup>. Enfin, de 1716, date du début d'enregistrement du décès des petits enfants, à 1790, le curé de Lorry a célébré en moyenne 13,7 enterrements chaque année. C'est donc à partir de ces différents actes, étudiés du point de vue statistique avant tout, que seront avancés quelques éléments concernant la pratique religieuse des catholiques de la paroisse de Lorry.

### **1. Le mariage**

Un certain nombre de règles encadrent ce sacrement, qui concernent avant tout le choix du conjoint et la date du mariage.

#### **a. L'Eglise et le choix du conjoint**

L'Eglise prend en charge l'interdiction des mariages consanguins et élargit ce lien à la parenté spirituelle qui fait entrer dans la famille les parrains et marraines des enfants.

#### *dispenses pour consanguinité*

On compte 5 de ces dispenses pour la paroisse de Lorry. Comme le remarque Pierre Brasme pour Woippy<sup>55</sup>, les dispenses obtenues le sont, dans la plupart des cas (4/5 pour Lorry), pour un lien au troisième ou au quatrième degré. Comme à Woippy également, il ne se présente qu'un cas de dispense du deuxième au troisième degré.

---

<sup>54</sup> Moyennes exactes de 22,9 pour la paroisse catholique, 15,3 pour Lorry et 7,6 pour Mardigny.

<sup>55</sup> BRASME, 1987, p. 68.

### *dispenses pour affinité spirituelle*

Elle intervient quand l'un des époux a tenu, sur les fonts baptismaux, l'un des enfants de son futur conjoint et a été demandée par 3 couples : 2 de ces 3 cas ont vu l'union de deux veufs.

#### b. Le respect des temps clos

##### *le mois du mariage*<sup>56</sup>

Le concile de Trente a rappelé aux catholiques les interdits des deux temps clos de l'Avent et du Carême qui sont, dans l'ensemble bien respectés dans la paroisse de Lorry puisqu'ils ne sont enfreints que dans 1,4 % des mariages, infractions qui ne concernent que le village de Lorry.

Les dispenses pour mariage en Carême sont au nombre de 3 : elles concernent trois veufs et s'étalent sur tout le siècle<sup>57</sup>. Les dispenses pour temps clos de l'Avent sont toutes postérieures à 1740<sup>58</sup>. La proximité d'une naissance n'en a pas été la cause pour les trois couples restés à Lorry. En revanche, trois des quatre couples concernés sont liés à la RPR, que les deux conjoints soient nés dans cette religion (1 cas) ou que la mère d'un des époux le soit (3 cas), or le mois de décembre était l'un des mois privilégié du calendrier des mariages calvinistes. On peut remarquer que ces 7 dispenses pour temps clos sont doublées d'une dispense de bans.

##### *le jour du mariage*

On constate à Lorry et Mardigny l'évolution déjà notée dans d'autres études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle : la transition entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle montre le passage du dimanche au mardi comme jour privilégié des mariages<sup>59</sup>. Le dimanche a sans doute représenté avant 1700 un choix relativement partagé par les protestants et les catholiques : 14 des 26 mariages catholiques des registres de Lorry et 15 des 18 mariages protestants célébrés de 1678 à 1685, l'ont été un dimanche. A partir de 1702, le dimanche n'est plus choisi qu'exceptionnellement : deux mariages en 1712, l'un concernant une jeune fille de la R.P.R qui vient d'abjurer ; un dernier mariage en 1719. Ces trois dernières cérémonies concernent une même fratrie dont la mère, Anne

<sup>56</sup> Voir p. 259 : Mois du mariage : cérémonies célébrées à Lorry de 1678 à 1790

<sup>57</sup> 6 mars 1708 ; 24 mars 1716 ; 20 mars 1751

<sup>58</sup> 17 décembre et 23 décembre 1743 ; deux mariages le 7 décembre 1773

<sup>59</sup> Voir description du même phénomène pour Thionville et deux paroisses rurales : Sylvain CHIMELLO et Jean KIEFFER, *BSDH*, n° 31, 1980, p. 24.

Gournay, porte l'un des patronymes protestants de Marieulles au XVII<sup>e</sup> siècle. En 1713, le Rituel messin avait rappelé qu'il ne convient pas de bénir le mariage les dimanches et jours de fête : l'acte de mariage de 1719 est donc logiquement précédé d'une dispense accordée par le vicaire du diocèse<sup>60</sup>.

### c. La préparation du mariage

#### ***la publication des bans***

Un futur mariage devait être normalement publié au prône, pendant trois dimanches ou fêtes successifs, dans la ou les églises d'origine des futurs époux, un jour franc séparant la dernière publication du jour du mariage, ce qui explique le choix massif du mardi pour la cérémonie.

Pour Lorry, les dispenses de bans sont celles que l'Eglise a accordées en plus grand nombre. Les futurs époux pouvaient obtenir une dispense du dernier ban –25 cas à Lorry– voire des deux derniers bans –24 cas– ; on pourrait ajouter à ces cas, des dispenses de bans masquées en autorisation de *proclamer deux bans (...) de suite*, de *publier le troisième ban sans intervalle*, ou encore en dispense de se marier le jour suivant la dernière proclamation (4 cas<sup>61</sup>).

Au total, de 1701 à 1790, période pendant laquelle le nombre de bans est assez régulièrement consigné dans les actes (10 exceptions), on compte 53 dérogation à la règle des 3 bans pour 428 mariages (12,4 %). On peut encore noter que les mariages des familles seigneuriales, non comptabilisés ici, ont tous fait l'objet d'une dispense de bans.

En l'absence de traces de ces dispenses dans les registres de l'officialité, on peut constater comme première raison possible à ces demandes de dispense que sur les 53 mariages concernés, 21 ont été célébrés entre le 13 novembre et la fin décembre et 10 l'ont été entre le 15 février et le 31 mars. Au total donc, 31 des 53 dispenses accordées sont en rapport avec un temps clos (58,5 %).

Mais le choix de la date du mariage pendant l'Avent ou le Carême -ou juste avant ces deux périodes- était-il une raison en soi ou n'y avait-il pas une autre raison impérieuse pour fixer ainsi la date du mariage au mépris des lois de l'Eglise ? Une fois encore, nous retrouvons le même schéma qu'à Woippy<sup>62</sup> :

<sup>60</sup> AD Moselle 5 E 9839 : le 5 février 1719

<sup>61</sup> Respectivement, AD Moselle 5 E 9839 : le 26 novembre 1715 ; 5 E 9840 : le 25 novembre 1744 ; 5 E 9839 : le 8 février et le 22 novembre 1717 ; 5 E 9840 : le 14 janvier 1737.

<sup>62</sup> BRASME, 1987, p. 69.

- 19 de ces mariages (36 %), concernaient un veuf au moins, parmi lesquels 9 (17 %) consacraient l'union de deux veufs ;

- pour 5 des 53 couples, la première naissance intervient, malgré la dispense accordée, entre 22 jours et 7 mois après la date du mariage. La demande de dispense a donc sans doute été sollicitée, soit pour cacher une conception anténuptiale, soit pour en atténuer la publicité. On peut remarquer le nombre relativement faible de ces cas et le fait que le mariage précédant de 22 jours seulement la naissance du premier enfant n'a fait l'objet que d'une dispense d'un ban. Sans doute ne voyons-nous là que les demandes qui ont abouti, et dont rien ne nous permet de mesurer l'importance par rapport au nombre total de demandes pour cette raison.

### ***les fiançailles***

Les actes de mariage des registres de Lorry évoquent les fiançailles à partir de 1721. De cette date à 1790, les fiançailles sont mentionnées dans 85 % des actes. Le délai séparant les deux cérémonies, quand il est connu, ne dépasse pas les 3 jours. Dans la majorité des cas (74 %), il est de deux jours : les fiançailles étaient célébrées le dimanche, jour de la dernière publication des bans, pour un mariage le mardi.

#### **d. Le lieu du mariage**

On peut sans doute considérer comme une dispense particulière l'autorisation de célébrer le mariage dans une autre lieu que l'église paroissiale. Neuf couples ont réussi à échapper à cette règle, parmi lesquels sept couples appartiennent aux familles seigneuriales. Ces derniers obtiennent la permission, d'une part, de se marier dans la paroisse de Lorry, alors qu'ils résident principalement dans une paroisse messine, et d'autre part, de célébrer le mariage :

- dans la chapelle St Laurent annexe de Lorry appelée aussi l'église de Mardigny, quand il s'agit de la famille Georgin de Mardigny<sup>63</sup> ;

- dans la chapelle castrale de Lorry : c'est le cas pour trois mariages dans la famille de Chazelles, de 1769 à 1781<sup>64</sup> ; il faut également noter celui de leur maître d'hôtel et de la femme de chambre de Madame de Chazelles en 1778<sup>65</sup>.

<sup>63</sup> AD Moselle 5 E 9847, 1er mai 1764, mariage de Barbe-Monique Georgin de Mardigny ; 5 E 9853, 26 novembre 1771, mariage de Marguerite Georgin de Mardigny.

<sup>64</sup> Les 6 juin 1769, 7 janvier 1772 et 2 octobre 1781 ; le deuxième étant le remariage de Laurent de Chazelles.

<sup>65</sup> AD Moselle 5 E 9860, le 28 octobre 1778. Michel Lenzeler et Anne-Marie d'Ethier



## 2. La naissance d'un nouveau chrétien

Il fallait d'abord que ce nouveau chrétien fût conçu chrétiennement c'est-à-dire par des parents unis par les liens du mariage. Puis, si l'on voulait qu'il ne fût pas condamné à rester dans les limbes, il fallait le baptiser au plus tôt après la naissance. Enfin, par son prénom, il fallait le mettre sous la protection d'un saint. Le respect de ces différentes règles, voire leur interprétation, donne à son tour une image du catholicisme à Lorry-Mardigny.

### a. Illégitimité et conceptions anténuptiales

Les naissances illégitimes ne représentent au total que 0,7 % du total des naissances. Toutefois ce taux varie au cours de la période. Proche de la moyenne de 1677 à 1720 (0,64 %), il baisse de moitié de 1721 à 1760 (0,29 %) et augmente fortement de 1761 à 1790 (1,48 %), la décennie 1771-1780 voyant ce taux monter à 2,4 %. Les deux villages montrent sur ce point une parfaite égalité de comportement<sup>66</sup>. Cette hausse de l'illégitimité est constatée partout en France à partir des années 1740-1760<sup>67</sup>.

Les années 1761-1790 voient aussi deux de ces enfants légitimés *a posteriori* par le mariage de leurs parents<sup>68</sup> (délais de neuf jours pour l'un et deux ans et demi pour l'autre). Ainsi, le nombre des naissances illégitimes comme la reconnaissance post-mariage de certains de ces enfants font entrer ce phénomène dans une relative banalisation après 1760. On peut encore mettre au compte de cette évolution le fait qu'à partir de 1740, le nom du père illégitime n'est plus cité dans l'acte de baptême alors qu'auparavant il était souvent obtenu de la mère *dans les douleurs de l'enfancement*.

A ces cas marginalisés des enfants illégitimes, il faut ajouter une infraction aux lois de l'Eglise et de la société d'alors, qui apparaît plus discrètement dans les registres paroissiaux : les conceptions anténuptiales. Parmi les 253 jeunes femmes qui auront leur premier enfant dans la paroisse de 1708 à 1790, 36 accouchent moins de 8 mois après leur mariage, ce qui représente 14,2 % des cas, taux en moyenne plus im-

<sup>66</sup> Benoît GARNOT (1988, p. 43) note que ce taux dans la France rurale des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles est presque toujours inférieur à 1 %. Pierre Brasme (1987, p. 100) note une évolution comparable avec des taux plus élevés en fin de siècle.

<sup>67</sup> GARNOT, 1988, p. 44 ; M. Fakhardine, *Le mariage à Forbach de 1776 à 1830*, mémoire de maîtrise, Université de Besançon, 1984, 123 p. cité par A. SOUSA-PINTO, 1998, p. 279 : le taux d'illégitimité varie à Forbach de 3,03 % pour la période 1776-1780 à 3,79 % pour la période 1786-1790

<sup>68</sup> AD Moselle 5 E 9845 et 9871 : Barbe née le 27-09-1762, reconnue par le mariage du 8-01-1765 ; Nicolas, né le 31-10-1784 et reconnu par le mariage du 9-11-1784

portant qu'à Woippy (9,2 %) <sup>69</sup>. Jusqu'en 1760, les conceptions anténuptiales représentent un peu plus d'un premier baptême sur dix (10,7 % de 1708 à 1740 ; 10,9 % de 1741 à 1760) ; mais de 1761 à 1790, leur fréquence monte à 20 % <sup>70</sup>. Contrairement à Woippy, où Pierre Brasme note que la moitié de ces futures mères se marient au cours des trois premiers mois de leur grossesse, ces mariages particuliers se répartissent à Lorry de façon égale sur toute la durée de la grossesse.

Le cas extrême d'un enfant trouvé ne se présente qu'une seule fois dans les registres paroissiaux, en 1705 : le 7 avril, *fut présentée un enfant, fille a la paroisse pour estre baptisée, laquelle fut trouvée a Vezon et nourrie a Mardigny sans connoissance de pere ni de mere* <sup>71</sup>. En revanche, de 1780 à 1790 au moins, nombreux sont les enfants trouvés de l'hôpital de Nancy en nourrice dans la paroisse. Nous ne connaissons que ceux qui y moururent au nombre de 26, parmi lesquels 24 étaient accueillis par des familles de Mardigny. Sans doute cette présence affirmée d'une illégitimité, même étrangère à la paroisse, a-t-elle contribué à la banalisation de ce comportement aux yeux des paroissiens des deux villages.

Finalement et malgré l'évolution de fin de siècle, l'illégitimité reste très marginale dans ce milieu rural mais les accommodements avec les règles de l'Eglise ne sont pas négligeables, le mariage venant légitimer les fruits de ces amours interdits.

## b. L'urgence du baptême

### *le rôle de la matrone*

La matrone, choisie par le curé parmi celles que les femmes ont élues doit être avant tout apte à baptiser en cas de besoin. Or nombreux sont les cas de décès de nouveaux-nés, juste après leur baptême à la maison par la matrone, sans qu'il soit possible de faire la part des morts-nés de celles des nourrissons morts dans les heures suivant leur naissance. En effet, parents et matrone se trouvent sans doute souvent complices pour affirmer qu'ils ont détecté des "signes de vie" chez le nouveau-né permettant ainsi que celui-ci puisse être régénéré par le sacrement de baptême <sup>72</sup> et qu'il ne soit pas inhumé dans le secteur du cimetière réservé aux enfants non baptisés, cō-

<sup>69</sup> BRASME, 1987, p.103, pour Woippy ; dans la Lorraine rurale du XVIII<sup>e</sup> siècle, 10 à 12 % des accouchements intervenaient après moins de huit mois de mariage (CABOURDIN, 1984, p.52)

<sup>70</sup> Pierre Brasme (1987, p. 104) note une progression semblable pour Woippy : un peu moins de 5 % de 1674 à 1749 ; 18,3 % après 1750 ; 21 % de 1761 à 1770

<sup>71</sup> AD Moselle E Dépôt 421, baptême du 7 avril 1705. Pierre Brasme note 3 de ces enfants trouvés sur le territoire de Woippy, en 1683, 1695 et 1743 (1987, pp. 104-105)

<sup>72</sup> Jacques GELIS, "La mort et le salut spirituel du nouveau-né", in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1984, t. 31

toyant au XIX<sup>e</sup> siècle celui des suicidés et celui des protestants<sup>73</sup>.

De façon générale, le terme d'*enfant ondoyé* n'apparaît jamais mais ces pseudo-baptêmes figurent dans les registres paroissiaux dans l'acte de décès de l'enfant, qui n'est pas nommé et qui n'a ni parrain ni marraine (deux exceptions sur 42 enfants).

De 1716<sup>74</sup> à 1790, 42 enfants ont été baptisés à la maison, soit 2,3 % des enfants nés de parents habitant la paroisse. Deux décennies totalisent à elles seules près de la moitié des cas : de 1741 à 1750, 13 enfants (4,4 %) ; de 1781 à 1790, 8 nouveaux-nés (4 %) sont ondoyés par la matrone ou un chirurgien. Ces deux décennies sont connues pour leurs mauvais résultats dans les productions agricoles<sup>75</sup>. Mais si la première de ces décennies connaît une mortalité importante (21,7 décès/an), ce n'est pas le cas de la seconde. Y a-t-il réellement eu plus de problèmes au moment des accouchements en cette fin de siècle, ou bien est-on vraiment entré dans "l'âge de l'enfant" décrit par Philippe Ariès et cherche-t-on à baptiser tous les enfants au moindre signe de vie ? Vont dans ce sens les deux derniers cas, la veille de Noël 1789 et le 12 septembre 1790, pour lesquels le curé note le décès d'enfants baptisés la veille dans le corps de leur mère<sup>76</sup>.

Jusqu'en 1740, souvent une formule justifie ou confirme le baptême par la matrone : *baptisé à la maison par nécessité* en 1722, *comme elle l'a temoigné ou certifié et confirmé*, en 1723 et 1730. Ces formules disparaissent ensuite<sup>77</sup> avec l'arrivée de Nicolas Bégin à la cure de Lorry et pour une période de 40 ans.

Même dans le cas où l'enfant peut être baptisé par le curé à l'église, la mortalité des nourrissons au cours de leurs premières heures de vie reste importante. Souvent l'acte de décès suit l'acte de baptême et le curé précise que l'enfant, *un moment après avoir reçu le sacrement de baptême est decédé*. Quelquefois, comme les parents pressentent l'issue fatale, le curé précise dans l'acte de baptême que le nouveau-né *a l'instant, a été apporté a l'eglise et a été baptisé*<sup>78</sup>.

---

<sup>73</sup> Voir p. 298 : Plan du cimetière de Lorry

<sup>74</sup> Début de l'enregistrement du décès des petits enfants

<sup>75</sup> En particulier pour Lorry : recettes de cens en vins, l'année 1740 *n'a pas suffi au paiement des cens de quelques portériens* ; l'année 1741 *a été encore mauvaise pour la récolte de vin*, certains cens en vins sont *acquittés en argent* ; 1746, *la récolte étant presque détruite cette année par la gresle*. (AD Moselle 8 J 11 f<sup>o</sup> 101 et sq)

<sup>76</sup> AD Moselle 5 E 9882

<sup>77</sup> AD Moselle 5 E 9839, 9840

<sup>78</sup> AD Moselle 5 E 9840

*qui sont les matrones ou sages-femmes ?*

Leur nom n'est cité qu'à partir des années 1740, mais pas systématiquement. Les deux premières, Marguerite Lacoste pour Lorry et Dominique Mangelot pour Mardigny, sont veuves quand elles sont citées pour la première fois, et ont eu respectivement 6 et 9 enfants. Elles sont relativement âgées, puisque, si l'on se fie à l'âge annoncé au décès, elles oeuvrent, pour l'une, de 65 à 70 ans, et pour l'autre, de 74 à 80 ans. Les deux autres, matrones de 1754 à 1774 pour Barbe Pognée et en 1782 pour Marie Mathiotte, ne sont pas encore veuves lors de leur première citation, et sont plus jeunes : de 46 à 66 ans pour la première et 57 ans pour la seconde. Seul point commun avec les précédentes : elles ont eu au moins 7 enfants pour la première et 6 pour la seconde.

Il est impossible de connaître leurs compétences ou leur formation. Toutefois, Marguerite Lacoste, qui a épousé en 1700 le régent d'école de Lorry, est la fille d'un maître chirurgien.

*délai naissance-baptême*

Hormis ces cas extrêmes où la vie de l'enfant était menacée, de façon générale et conformément à la demande de l'Eglise, les nouveaux-nés étaient baptisés très rapidement. Et ce souci s'impose de plus en plus au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le délai naissance-baptême a été testé sur deux périodes<sup>79</sup> : de 1695 à 1702 puis de 1708 à 1767. Quatre jours après leur naissance, les 9/10 des enfants nés de 1695 à 1702 sont baptisés ; mais à partir de 1708, un délai de 2 jours suffit pour atteindre le même taux. Désormais, dans la journée qui suit leur naissance, les trois quarts des nouveaux-nés sont baptisés. Mais cet intervalle naissance-baptême peut aller jusqu'à cinq ou six jours -voire dix- en début de siècle.

Les habitants de Mardigny ont été plus respectueux des préceptes de l'Eglise puisque 2 jours après leur naissance, 98 % de leurs enfants sont baptisés et qu'il faut attendre un jour de plus pour obtenir le même résultat à Lorry.

*parrains et marraines*

Si l'on excepte les enfants ondoyés, pour chaque nouveau baptisé, sont désignés un parrain et une marraine, et ceci dès 1677, alors qu'à la même époque, pour

<sup>79</sup> De 1703 à 1708, la date de naissance n'est pas indiquée ; voir p. 260 : Délai naissance-baptême au XVIII<sup>e</sup> siècle

le nouveau chrétien de confession protestante, on désigne encore deux parents spirituels de même sexe que l'enfant et un de l'autre sexe. Toutefois, Thorelle note que, dans les vieux registres paroissiaux concernant la période 1654-1668<sup>80</sup>, généralement les garçons ont deux parrains et les filles deux marraines. Ainsi, comme à Woippy<sup>81</sup>, les préceptes du concile de Trente sont-ils respectés à partir du dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle.

Parrain et marraine sont avant tout choisis dans la famille mais leur lien de parenté avec l'enfant n'est donné qu'assez tardivement. Il s'agit souvent pour les premiers nés, d'un oncle et d'une tante représentant les deux familles. Grand-père et grand-mère parrainent aussi parfois leurs petits enfants. Enfin, quand l'aîné(e) d'une famille atteint l'âge de la communion (13 ans environ), il parraine à son tour son cadet, y compris dans le cas où cet enfant est celui d'un deuxième lit de son parent survivant.

Sont très souvent choisis des jeunes gens du village et plus particulièrement quand ils sont sur le point de se marier. Les parents peuvent également solliciter des personnes de leur profession ou encore des membres de l'élite villageoise. Enfin apparaissent aussi parmi les parents spirituels, les notables et bourgeois de Metz ayant des intérêts dans la paroisse, tout spécialement quand les parents cultivent leurs terres.

La superstition interdisant à une future mère d'être marraine ne semble pas être de mise. Les futurs pères, quant à eux, sont souvent sollicités.

### c. Le prénom du nouveau chrétien

#### *les gammes de prénoms*<sup>82</sup>

Quelle que soit la période, la gamme des prénoms masculins est toujours plus étendue que celle des prénoms féminins. Toutefois, la différence est beaucoup moins importante que dans le cas des protestants du XVII<sup>e</sup> siècle.

Si l'on s'en tient aux prénoms simples, parties d'une quasi égalité jusqu'en 1700 –27 prénoms masculins pour 23 féminins–, les deux gammes de prénoms se différencient davantage au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles tendent à un appauvrissement

<sup>80</sup> Cahiers d'Alphonse Thorelle

<sup>81</sup> BRASME, 1987, p. 113

<sup>82</sup> Serviront de points de comparaison à ce chapitre : L'étude de R. GARNOT, "Les prénoms populaires à Chartres au XVIII<sup>e</sup> siècle" in *Revue historique*, n° 561, janv.-mars 1987, et le recueil de contributions sur le thème "Le prénom, mode et histoire", présentés aux *Entretiens de Mahler* de 1980 organisés par la Société de démographie historique et publiés par les Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales avec le concours du CNRS, Paris, 1984.

tout au long du siècle mais de façon plus marquée pour les filles : 23 prénoms simples féminins de 1678 à 1720 mais 13 seulement de 1761 à 1790 ; 31 prénoms simples masculins de 1701 à 1720 pour 20 en fin de siècle.

Pour les deux sexes, la période la plus riche va de 1678 à 1720. Elle doit cette richesse à sa position de transition entre les modes du XVII<sup>e</sup> siècle finissant et celle du XVIII<sup>e</sup> siècle naissant. Ainsi, sont encore en usage jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle pour les filles, des prénoms comme Claude (ou Claudine), Dominique (ou ses variantes Mangeon et Mangeotte), ou encore Philippe ou Sébastienne, traces de la féminisation des noms de saints contre laquelle l'Eglise lutte depuis la Contre-Réforme<sup>83</sup>. Le prénom Philippe cesse d'être donné à des filles dès 1700 ; Dominique et Sébastienne disparaissent dans la deuxième décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle ; mais il faut attendre les années 1760 pour que ce soit le tour de Claudine.

La réduction de la gamme des prénoms à Lorry s'inscrit logiquement dans un lent mouvement d'appauvrissement dont Christiane Klapisch-Zuber retrace l'évolution depuis la fin du Moyen-Age jusqu'à la veille de la Révolution<sup>84</sup>. Au cours des 30 années avant la Révolution, cet appauvrissement est tel que :

- chez les garçons, 34,4 % des nouveaux-nés portent les prénoms François ou Jean, seuls ou en prénoms composés ;

- chez les filles, le même cas de figure se présente pour 37,2 % d'entre elles avec les prénoms Marie et Anne.

#### *les prénoms composés*

Cet appauvrissement est compensé en cours de siècle par l'usage de plus en plus fréquent des prénoms composés qui, par leur nature même, apportent des possibilités de renouveau<sup>85</sup> ; certains prénoms ne sont utilisés qu'associés en prénom double. Pour les filles comme pour les garçons, le prénom composé qui était, avant 1700, une exception -2,2 % des filles et 4,9 % des garçons nommés- devient au cours du siècle une possibilité de plus en plus prisée par les parents : 15,6 % des filles et 21,9 % des garçons nés de 1761 à 1790. Cette habitude était apparue en deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle dans les registres protestants pour les enfants des citadins presque exclusivement.

---

<sup>83</sup> Entretiens de Mahler 1980, 1984, p. 43

<sup>84</sup> *Id.*, p. 39

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 41 : Le XVIII<sup>e</sup> siècle vit en effet sur un stock de prénoms qui continue à s'amenuiser, tandis que se généralisent prénoms composés et prénoms multiples.

Jusqu'en 1710, les enfants baptisés d'un prénom double sont dans leur très grande majorité des enfants de laboureurs, de riches vigneron, de jardiniers du château seigneurial, de riches artisans et de chirurgiens, régents d'école et magasiniers à sel, tous membres de l'élite villageoise, en outre souvent des nouveaux venus au village. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette habitude du prénom double restera, toujours et avant tout, le fait de l'élite villageoise mais elle se démocratise quelque peu.

Il faut tenir compte, dans les modèles que les villageois ont sous les yeux, des enfants des seigneurs eux-mêmes qui parrainent quelquefois les fils de leurs vigneron ou échevins de justice, mais également des enfants *mis à nourrice* dans les deux villages et originaires la plupart du temps de Metz ou de Pont-à-Mousson. Nous ne connaissons que ceux qui sont décédés dans la paroisse, parmi lesquels nombreux sont ceux qui portent un prénom composé (environ un tiers suivant les périodes).

#### *prénoms masculins*

Jean reste le prénom vedette jusqu'au deuxième tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis, remplacé à la première place par François, il reste très usité, mais presque autant en support de prénom composé que seul. Sébastien, Didier et Toussaint disparaissent totalement alors qu'on les trouvait dans la population adulte à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Nicolas, Dominique et Claude surtout, perdent peu à peu leur attrait. François et, dans une moindre mesure, Pierre et Joseph, sont de plus en plus en usage en fin de siècle. Laurent, pourtant saint patron de Mardigny, n'est donné comme prénom qu'à des enfants de Lorry et à partir de 1757. Laurent Maucourt, régent d'école depuis 1745 à Lorry, est le parrain de 6 de ces 8 enfants. En dehors de la personnalité de ce régent qui exercera pendant 43 ans à Lorry, il est difficile de ne pas voir là l'influence qu'a dû avoir, dans le choix de ce prénom, Laurent de Chazelles, président à mortier au parlement de Metz et seigneur de Lorry pendant sensiblement la même période. Il tenait ce prénom de son père, également seigneur de Lorry, mais c'est bien à son époque –effet du prestige d'une dynastie naissante ou de son emprise dans la vie quotidienne du village– que de jeunes garçons de Lorry commencent à porter ce prénom.

Au total, les garçons de Lorry ont presque tous un saint tutélaire. Pourtant le prénom César connaît à Lorry une période de relatif succès : il apparaît pour la première fois, le 3 juin 1700, en composition avec Henri et sera d'ailleurs barré dans la copie du registre ; il est repris ensuite quatre fois en prénom simple, souvent parrainé par César Mégard, mercier et ne résidant donc pas en permanence au village ; son

statut sera sans doute affirmé par César Moncel, laboureur.

### *prénoms féminins*

Marie, en fin de siècle, reste le premier prénom comme il l'était déjà dans la population féminine adulte de la fin du siècle précédent et sert de plus en plus de support à des prénoms composés.

En deuxième position viennent Anne et Barbe. Ce dernier prénom est toutefois en léger déclin avant la Révolution, dépassé par Catherine. On remarquera que pour Chartres au XVIII<sup>e</sup> siècle, R. Garnot note la disparition de Barbe après 1729, mais son statut de patronne du Pays messin en a sans doute maintenu l'usage plus tard à Lorry. Et si Catherine apparaît à Chartres vers 1750, ce prénom, à Lorry-Mardigny, reste toujours présent dans la gamme des dix premiers. Marguerite et Madeleine sont en progression tout au long du siècle. Enfin, outre la disparition des prénoms de saints féminisés, on peut noter le déclin de Suzanne, prénom avant tout choisi par les réformés, il est vrai, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

### *la transmission du prénom*

Les deux tests réalisés, de 1677 à 1719 et de 1750 à 1789, ne montrent pas d'évolution dans la règle de transmission du prénom.

Dans 95 % des baptêmes, le prénom donné à l'enfant est, suivant son sexe, celui de son parrain ou de sa marraine<sup>86</sup>, qui est le même d'ailleurs, dans 10 à 15 % des cas, que celui de son parent de même sexe. Quand commence à se répandre la mode des prénoms composés, il y a souvent association des prénoms d'un des parents et du parrain, ou des parrain et marraine.

## **3. La communion**

Au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le curé de Lorry a indiqué dans les registres paroissiaux originaux<sup>87</sup>, presque pour chaque année, les noms, prénoms et âges des enfants qui avaient fait leur première communion dans l'église paroissiale ainsi que le nombre de communiantes à Pâques.

---

<sup>86</sup> BRASME, 1987, p. 112 : à Woippy, 8 à 9 enfants sur 10 reçoivent le prénom de celui ou celle qui les tient sur les saints fonts.

<sup>87</sup> AD Moselle E dépôt 421



#### a. La première communion

Nous sont conservées 11 des listes de premiers communiantes entre 1759 et 1774, pour un total de 183 enfants des deux villages et 9 enfants originaires de Sillegny ou Marieulles, placées comme domestiques à Lorry ou à Mardigny.

Les 180 enfants dont l'âge est connu ont de 11 à 17 ans pour les garçons et de 11 à 16 ans pour les filles ; l'âge moyen s'établit pour les deux sexes à 13 ans. Les 4/5 des garçons ont de 12 à 14 ans et chez les filles, la même tranche d'âge regroupe presque les 9/10 des cas. Les communiantes les plus âgés sont souvent les enfants en condition dans les deux villages : sans doute échappent-ils plus à l'école que les autres. On peut rapprocher de ces cas celui d'Anne Nicolas pauvre fille aveugle qui ne fait sa première communion qu'à 15 ans.

La Trinité est la date privilégiée pour cette cérémonie (6 cas sur les 10 connus), suivent le dimanche suivant l'Ascension (2), le jour de l'Ascension (1) et la Pentecôte (1). L'un des enfants reçoit la communion *pendant le carême sur son lit* en 1766 : il est probable que sa vie était alors menacée pour devancer ainsi la cérémonie collective, pourtant ce garçon survit et se marie en 1772.

#### b. Le devoir pascal

Comme l'un des canons du concile de Trente les y enjoins, tous les paroissiens se devaient de satisfaire au devoir pascal : on ne connaît que deux non-pascalisants en 1766<sup>88</sup>. Il s'agit de deux habitants de Lorry : *Dieudonné Souilly, dit Lepine* car cordonnier, et *Jean Bello, son beau-frère*, en fait son demi-frère, vigneron. Dieudonné a été hussard de France en 1747 à l'âge de 46 ans ; il est le fils de Jean Souilly, régent d'école et greffier de Lorry. Ces deux non-pascalisants ont pour mère Marguerite Ragot/Lacoste, l'une des matrones du lieu, fille d'un chirurgien ; ils sont alors âgés respectivement de 66 et 52 ans.

### 4. La mort

La fin de la vie et la mort sont des moments privilégiés où le catholique peut montrer sa piété et le souci qu'il a de son salut.

Le dossier du greffe de la justice de Mardigny nous donne cinq testaments<sup>89</sup>

<sup>88</sup> AD Moselle E dépôt 421, année 1766

<sup>89</sup> AD Moselle B 5275 : 22 juillet 1757, 29 décembre 1764, 24 août 1765, 19 décembre 1765 et 10 août 1767.

rédigés par les gens de justice du village, le plus souvent dans la chambre du testateur. Certaines formules reviennent, semblables d'un testament à l'autre, sans doute soufflées par le greffier : le testateur *donne son corps à la pourriture suppliant sa divine majesté de lui accorder la rémission de ses péchés* ; il demande l'intercession de *son saint patron* ou de *son bon ange* ainsi que celle de *tous les saints du paradis*. Il peut, outre le service de ses obsèques, demander à faire dire des messes basses pour le repos de son âme (10, 20 ou 50 pour 3 de ces testaments) et demande à ses proches de prier pour lui. L'un de ces testaments sort des formules toutes faites, éclairant sans doute les sentiments religieux de la testatrice, Barbe Mangenot, épouse d'un charpentier-entrepreneur :

*Comme véritable chrétienne catholique apostolique et romaine et lorsqu'il plaira à Dieu de la retirer de ce monde, elle supplie sa Souveraine Majesté de lui pardonner ses péchés et d'admettre son âme au nombre des bienheureux dans le ciel par les mérites de la mort et passion de Notre Seigneur Jésus Christ<sup>90</sup>.*

Dans un autre testament, le gendre de la même Barbe Mangenot, âgé de 28 ans, lègue tous ses biens à sa femme, à charge pour elle de *faire apprendre la profession qu'elle jugera à propos à son enfant et de lui faire apprendre sa religion du mieux qu'il lui sera possible<sup>91</sup>.*

Rares sont les actes de sépultures donnant quelque précision sur les conditions du décès et en particulier sur la façon dont ont été reçus les derniers sacrements. Dans le cas général, on trouve la formule lapidaire : *après les derniers sacrements*. Mais dans quelques cas, le curé a précisé pour quelle raison le mourant n'avait pu recevoir tous les sacrements : *a perdu connaissance dans sa maladie, mort d'un cathare, privé de l'usage de la raison, retombé en enfance, surpris d'apoplexie, n'ayant pu recevoir le saint viatique à cause d'un vomissement continuel, mort accidentellement ou tout simplement décédé subitement*.

Enfin, si le cimetière recueille la plupart des corps des défunts<sup>92</sup>, on compte, de 1681 à 1698, huit inhumations dans l'église paroissiale et une dans la chapelle de Mardigny. Les défunts étaient tous, ou des notables, ou des membres de l'élite villageoise. Pour quatre d'entre eux, l'endroit de l'inhumation dans l'église paroissiale est précisé : *devant* ou *à l'endroit du grand crucifix* pour un capitaine de cavalerie et sa femme, *à droite du grand crucifix* pour un échevin d'église de Lorry, *vis à vis du*

---

<sup>90</sup> AD Moselle B 5275 : Testament de Barbe Mangenot épouse de Christophe Serrier, charpentier-entrepreneur, le 22 juillet 1757.

<sup>91</sup> AD Moselle B 5275 : Testament de Humbert Genot le 29 décembre 1764

<sup>92</sup> Voir p. 261 : Anciennes tombes du cimetière de Lorry

*grand crucifix* pour la mère du curé. Le corps d'une nouvelle catholique est inhumé dans la chapelle de Mardigny *à la prière du seigneur du lieu*<sup>93</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'inhumation dans l'église devient rarissime. Les deux cas cités dans les registres paroissiaux concernent des enfants des familles seigneuriales de Lorry : une fillette de six ans et demi en 1730 et un nourrisson de 10 jours en 1762, *trois pieds au-dessous du choeur*. Philippe Martin, étudiant la paroisse Saint-Aignan de Toul, note que les inhumations dans l'église, encore nombreuses au XVIII<sup>e</sup> siècle, diminuent à partir de 1720 parce que les fabriques exigent pour celles-ci des sommes de plus en plus importantes<sup>94</sup>. Il n'y a pas trace pour Lorry du coût d'un tel enterrement mais il faut sans doute envisager la même cause à cette même évolution<sup>95</sup>. Par ce type d'inhumation, les défunts étaient plus proches du Saint-Sacrement, pourtant dans l'église de Lorry dédiée à la Sainte-Croix, c'est le grand crucifix qui est très prisé au XVII<sup>e</sup> siècle sans qu'il soit possible de connaître son emplacement : entre les deux grandes arcades proches du choeur comme actuellement, ou au-dessus de l'arc triomphal du choeur ?

Les catholiques de Lorry et Mardigny au XVIII<sup>e</sup> siècle ont relativement bien suivi les règles que leur imposait l'Eglise catholique même si la deuxième moitié du siècle montre, ici comme dans le reste du royaume, les signes d'une baisse du respect de ces règles : mariages pendant les temps clos, hausse des conceptions anténuptiales et des naissances illégitimes, existence de non-pascalisants. Les habitants de Mardigny semblent avoir été plus respectueux que leurs voisins des préceptes propres à l'Eglise romaine.

Les paroissiens des deux villages ont eu à coeur d'entretenir leurs lieux de culte malgré la pauvreté de leurs moyens, ceci particulièrement dans le cas des habitants de Mardigny, chargés seuls de leur chapelle.

Bien sûr ces aspects extérieurs de la pratique religieuse ne peuvent préjuger de la foi réelle. Mais pour le prêtre qui arrive à Lorry en 1781, la belle unité retrouvée de la paroisse catholique semble plus importante et, dans sa lettre de remerciement à son patron et seigneur, Louis Woirhaye *augure que tout ira bien dans cette paroisse ou comme partout ailleurs les bons se trouvent avec les méchants, la paille avec le froment*<sup>96</sup>.

<sup>93</sup> Respectivement : 28 juin 1681 ; 2 août 1682 ; 14 avril 1687 ; 2 mars 1698

<sup>94</sup> MARTIN, 1995, p. 68

<sup>95</sup> Pierre BRASME (1987, p. 134) ne note à Woippy qu'une inhumation dans le choeur de l'église en 1711

<sup>96</sup> AD Moselle 8 J 38 : lettre de Louis Woirhaye, nouveau curé, à Laurent de Chazelles du 28 février 1781